

PREFET DE LA REGION OCCITANIE

Direction régionale
des affaires culturelles

**ARRÊTÉ portant inscription au titre des monuments historiques
du monument aux morts de MONTPELLIER (Hérault)**

**Le Préfet de la région Occitanie,
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture entendue en sa séance du 3 juillet 2018 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que le **monument aux morts de MONTPELLIER (Hérault)** présente un intérêt suffisant au point de vue de l'histoire et de l'art pour en rendre désirable la préservation, malgré son déplacement, en raison de son importance au sein du corpus des monuments aux morts d'Occitanie étudié dans le cadre de la commémoration du centenaire de la guerre 1914-1918, et en raison de la qualité de l'œuvre de l'architecte Jacques Février, inaugurée en 1923.

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{ER} : est inscrit au titre des monuments historiques le monument aux morts de Montpellier (Hérault), *en totalité y compris l'emmarchement, tel que délimité en rouge sur le plan cadastral annexé*, situé sur le jardin du Champ de Mars, non cadastré et appartenant à la COMMUNE de MONTPELLIER identifiée sous le n° SIREN 213 401 722 depuis une date antérieure au 1er janvier 1956.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

ARTICLE 3 : Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Toulouse, le 18 OCT. 2018



Pascal MAILHOS

Département :
HERAULT

Commune :
MONTPELLIER

Section : HM
Feuille : 000 HM 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 08/06/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

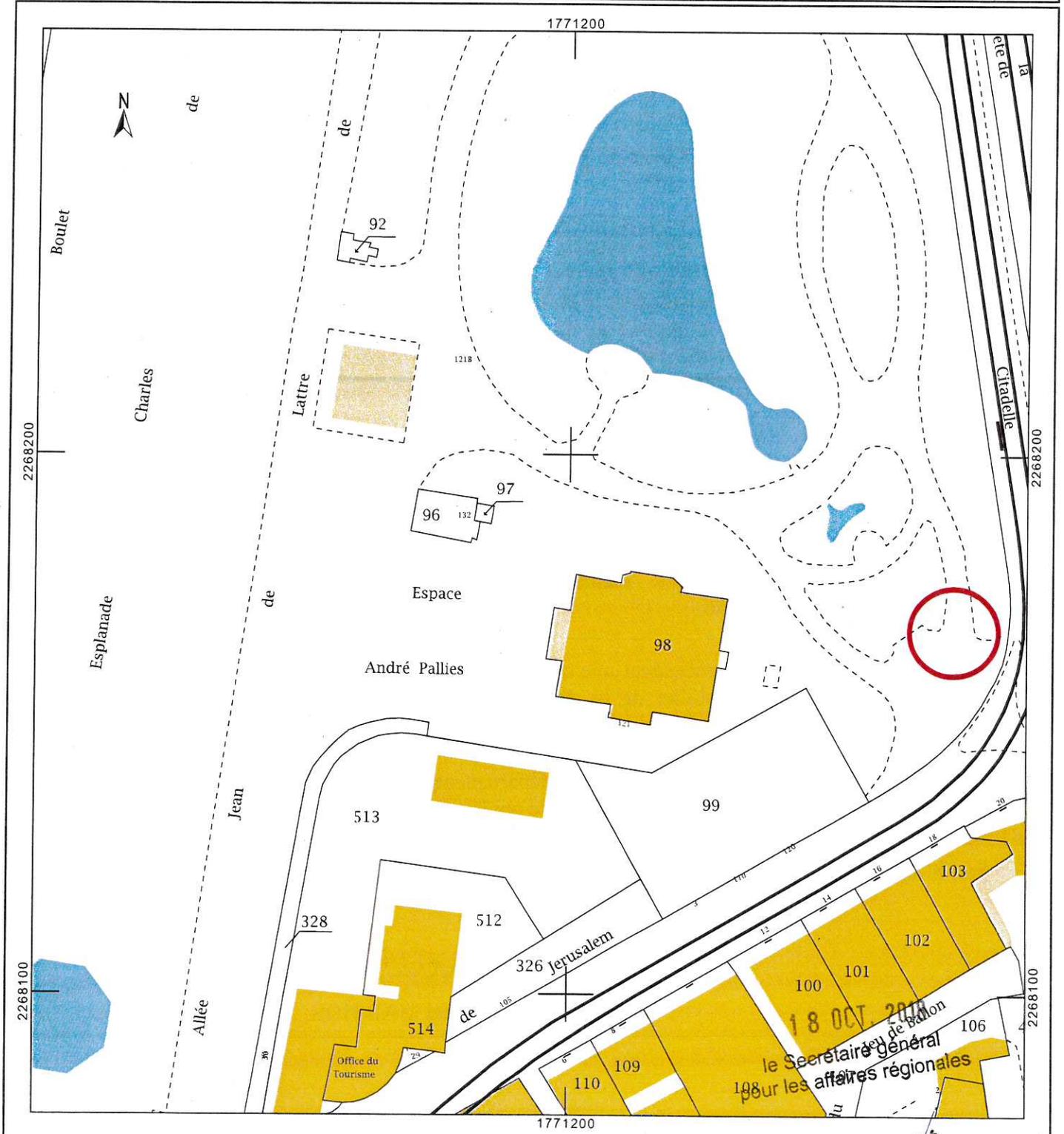
Plan annexé à l'arrêté d'inscription au titre
des monuments historiques
du monument aux morts de Montpellier
(Hérault)

délimité en rouge

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
MONTPELLIER
Centre administratif CHAPTAL 34953
34953 MONTPELLIER Cedex 02
tél. -fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Laurent CARRIE